

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le vingt -cinq août à 18 heures 30 , le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 03 AOUT 2016

Membres présents : Philippe BRUGERE- Catherine NIRELLI- Nelly SIMANDOUX- Martine TERNON

Avaient donné procuration : Jean Claude PEYRAMARD à Philippe BRUGERE
Christophe PETIT à Nelly SIMANDOUX

OBJET : aménagement de la forêt syndicale du Mont Bessou

Le Président indique que le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt syndicale du Mont Bessou pour la période 2017-2031, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212 du Code Forestier.

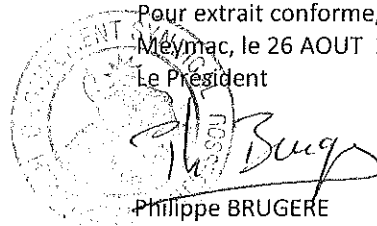
Ce projet comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.
-

Les membres du Comité, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- émettent un avis favorable au projet d'aménagement proposé,
- donnent mandat à l'Office National des Forêts pour demander, au nom du Groupement Syndical Forestier, l'application des dispositions de l'article L 122-7 et 8 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 (ZPS)
- autorisent le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,
Méymac, le 26 AOUT 2016
Le Président



Philippe BRUGERE

